

Location de salle (associations)

Un ensemble de salle est mis à disposition des associations tout au long de l'année pour les activités de loisirs, cultures, sports régulières. Certaines de ces salles peuvent faire l'objet d'une réservation ponctuelle par les associations (CA, réunions...) ou à titre privé et payant (syndics de copropriété, mariages, repas festifs...).

Modalités de réservation pour les associations

Les salles mises à disposition des associations font l'objet d'une réservation à l'année.

Il est établi que seules les associations de Saint-Egrévois, ayant un siège social à Saint-Egrève, seront amenées à disposer d'une salle gratuitement.

Les salles seront mises à disposition uniquement pour les projets validés par la Ville. En dehors de ces projets, ainsi que pour les associations extérieures à Saint-Egrève, le tarif de location de salle en vigueur sera appliqué, sous réserve des disponibilités.

A noter : Pour toutes les salles, la priorité est donnée aux manifestations organisées par la ville.

En ce qui concerne La Vence Scène, des critères spécifiques ont été retenus :

- L'intégration du projet dans la programmation culturelle de l'année pour les saisons à venir (à développer par écrit lors de la demande d'attribution et à mettre en œuvre).
- Le respect des règles d'utilisation de La Vence Scène
- La disponibilité de la salle : hors vacances scolaires, le vendredi uniquement.
- Les demandes seront limitées à une soirée par an.

Afin de respecter les normes en vigueur en matière de risques d'incendie lors de spectacles vivants, la Ville se voit dans l'obligation d'employer un agent incendie lors de chaque spectacle vivant organisé soit par la ville, soit par une association. Une participation forfaitaire est donc demandée aux associations utilisatrices de La Vence Scène pour toutes les séances de spectacles vivants.

Tarifs

Les tarifs font l'objet d'une délibération annuelle.


[Télécharger la délibération du conseil municipal du 4 juillet 2018 fixant les tarifs de location de salles et leurs conditions d'utilisation \(pdf - 252 ko\)](#)


CONTACT)



Maison des Associations

1 rue Casimir Brenier
38120 Saint-Egrève

 maisondesassociations@mairie-st-egreve.fr

 0476949059



VILLE DE SAINT-ÉGRÈVE
36 av. du Général de Gaulle
38120 SAINT-ÉGREVE
04 76 56 53 00